

INTITULÉ DU STAGE :

SITE DE FORMATION :

DATE DE LA
FORMATION :NOM ET PRÉNOM DE L'ATC
PAREX :

SOCIÉTÉ :

Raison sociale	
Adresse	
N° Siret	
Code APE	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RESPONSABLE DE VOTRE SOCIÉTÉ :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction

TÉL : E-MAIL :

PARTICIPANTS À LA FORMATION :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Exemples : participants en situation de handicap, attentes particulière vis à vis de la formation

FACTURATION :

Prix par stagiaire TTC	
Prix total TTC	

Pour que votre inscription soit prise en compte, merci de joindre à ce formulaire votre règlement par chèque à l'ordre de PAREXGROUP SA. Votre chèque ne sera encaissé qu'après la formation.

FACTURE À ÉTABLIR AU NOM DE :

Votre société : Votre OPCO (préciser ses coordonnées) :

CACHET DE L'ENTREPRISE :

DATE :

SIGNATURE :

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Janvier 2018

ART. 1 L'ORGANISME DE FORMATION

Le Centre de Formation Technique PAREXGROUP SA est un organisme de formation dont l'existence est déclarée sous le n°11921094592.
Code NAF : 2364Z - Siret : 342 913 191 00207

ART. 2 INSCRIPTIONS - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les demandes d'inscription sont effectuées en retournant le bulletin d'inscription, dûment rempli, à l'adresse qui figure sur celui-ci, par courrier ou e-mail.

Le bulletin d'inscription, daté et signé par une personne habilitée et revêtu du cachet de l'entreprise vaut, pour PAREXGROUP SA ordre de commande. L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement ou réception de l'accord de prise en charge par l'organisme payeur.

ART. 3 LIMITATION DES EFFECTIFS - LISTE D'ATTENTE

Pour permettre un bon fonctionnement pédagogique et pratique, l'effectif des participants à un stage est limité. Les demandes d'inscription, après étude, sont enregistrées suivant leur ordre d'arrivée.

ART. 4 CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Après enregistrement d'une demande d'inscription, un courrier ou e-mail est adressé à l'entreprise :

- Soit pour confirmer
- Soit pour l'informer que le stage est complet.

ART. 5 CONVOCATION - PROGRAMME

Environ un mois avant le début du stage, un dossier contenant la convocation, la convention de stage et le programme est envoyé à l'entreprise qui se charge de transmettre les documents au stagiaire concerné.

ART. 6 TARIF

Les droits d'inscription par participant sont indiqués sur la fiche de chaque formation. Ils comprennent les frais pédagogiques et les repas du midi, toute autre dépense (déplacement, hébergement,...) restant à la charge du stagiaire.

ART. 7 FACTURE - ATTESTATION DE PRÉSENCE

A l'issue du stage, PAREXGROUP SA envoie à l'entreprise ou à l'organisme payeurs, une facture du montant du coût du stage accompagnée du duplicata des feuilles de présence.

A la fin du stage, un exemplaire de l'attestation de présence est remis au stagiaire.

ART. 8 PAIEMENT

Le règlement du prix TTC du stage est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte, par chèque ou par virement à l'ordre de PAREXGROUP SA.

ART. 9 DÉSISTEMENT - ABSENCE

En cas de désistement de l'entreprise 7 jours avant la date de formation, le chèque de paiement sera retourné à l'entreprise (ou remboursement en cas de virement).

Pour une annulation de 1 à 6 jours avant la date de la formation ou dans le cas d'une non-présentation le jour de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.

ART. 10 ANNULATION DE STAGE - REPORT

PAREXGROUP SA se réserve la possibilité d'annuler une formation en raison d'effectifs insuffisant.

PAREXGROUP SA se réserve également la possibilité de reporter une formation à des dates ultérieures.

PAREXLANKO est une marque du groupe SIKA